

23 fév 2024 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 23 février 2024

Nomination des membres de la Commission d'évaluation de l'application de la loi relative à l'interruption de grossesse

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres de la Commission nationale d'évaluation chargée d'évaluer l'application des dispositions de la loi du 15 octobre 2018 relative à l'interruption de grossesse.

La Commission nationale d'évaluation chargée d'évaluer l'application des dispositions de la loi du 15 octobre 2018 relative à l'interruption de grossesse est arrivée au terme de son mandat. Une nouvelle Commission nationale d'évaluation doit donc être désignée.

Les membres de la Commission sont nommés, par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres, sur une liste double, présentée par la chambre des représentants, dans le respect de la parité linguistique et de la représentation pluraliste pour une période de quatre ans qui peut être prorogée. La Commission est composée de 16 membres, dont neuf femmes et sept hommes, désignés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience dans les matières qui relèvent de la compétence de la Commission.

Huit membres sont docteurs en médecine, dont quatre au moins sont chargés de cours, professeurs ou professeurs émérites de médecine dans une université belge. Quatre membres sont chargés de cours, professeurs ou professeurs émérites de droit dans une université belge, ou avocats. Quatre membres sont issus de milieux chargés de l'accueil et de la guidance des femmes en état de détresse.

Les candidats qui n'ont pas été désignés comme membres effectifs sont nommés en qualité de membres suppléants. La qualité de membre de la Commission est incompatible avec celle de membre d'une des assemblées législatives et avec celle de membre du gouvernement ou d'un exécutif.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be